

Dossiers instruits par un travailleur social extérieur au Département

- Le règlement intérieur est propre au Département de l'Aveyron (RDAS FSL 2022)

- Avec :
 - Une grille de loyer
 - Une grille des ressources
 - Une grille des surfaces

- Des annexes
 - Annexe 1 : Demande FSL
 - Annexe 2 : Identification du logement
 - Annexe 3 : Fiche de liaison
 - Annexe 4 : Fiche identification de la dette
 - Annexe 5 : Plan d'apurement
 - Annexe 6 : FSL ASLL Seul
 - Annexe 7 : FSL Accès – Energie – Maintien

- Si la ou les personne(s) perçoive(nt) le RSA c'est le travailleur social du département ou en charge du suivi RSA qui instruit le FSL

- Boîte mail d'envoi : dei.logement@aveyron.fr
Aucun dossier doit être envoyé par la poste, uniquement par mail.

- L'annexe 7 est à envoyer en version WORD (= complété à l'ordinateur / non scanné) pour faciliter le traitement. Une version en pdf en supplément peut être mis si vous le souhaitez.

- Les pièces justificatives sont jointes au mail avec l'annexe 7